

DOSSIER | 31^e CONGRÈS DE L'ANEM |

Ces habitants de la montagne porteurs d'avenir

Impossible de savoir, d'ici le congrès de l'Association, au Puy-en-Velay, les 15 et 16 octobre, ce que sera le toilettage de la loi Montagne. Quoi qu'il en soit, les grands défis à relever pour faciliter le développement des territoires de montagne sont bien connus : une économie dynamique, un très haut débit effectif, des normes adaptées, une transition énergétique assumée, des finances publiques et des services publics conformes aux besoins, et une gouvernance appropriée... Les habitants de la montagne ne demandent pas à être assistés. Ils sont conscients que l'Etat ne peut pas tout. Ils veulent que leurs besoins soient pris en compte, au même titre que ceux des habitants des territoires ruraux ou urbains. Leur créativité, leur esprit d'initiative, leur dynamisme et leur force de travail ont, de tout temps, facilité la vie dans leurs territoires. Ils ne veulent pas laisser partir le train du XXI^e siècle sans eux.



Alamy / Fotostock.com

REPÈRES

- Le rapport Annie Genevard-Bernadette Laclais, commandé par le Premier ministre, Manuel Valls, en début d'année, destiné à préparer l'acte II de la loi Montagne, lui a été officiellement remis le 3 septembre.
- Ce texte contient une centaine de propositions « pour un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne ».
- Le président de l'ANEM, Laurent Wauquiez, et

la secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, saluent « le remarquable travail de fond et de concertation » accompli par les deux députées, avec des propositions concrètes, dont une bonne part est en phase avec les demandes constantes de l'Association.

- Les élus de la montagne saluent le dépôt d'un projet de loi spécifique à la montagne annoncé par le Premier ministre et souhaitent que la date

de son examen au Parlement soit très vite communiquée

- A l'heure où la carte cantonale et le périmètre à venir des intercommunalités diluent un peu plus la montagne dans les territoires urbains, l'ANEM demande qu'une feuille de route soit assignée au gouvernement avec pour thèmes la gouvernance, l'aménagement numérique, le maintien des services au public et le développement économique.



Economie

RÉUSSIR EN MONTAGNE, OUI C'EST POSSIBLE

Le PDG d'une entreprise de Saint-Pierre-de-Chartreuse, en Isère, l'assure et le prouve: « Il n'y a pas de frein majeur à s'installer en montagne. »



Benoît Laval:

« Nous ne sommes

pas seulement une entreprise posée là, sur le massif.

Nous sommes très impliqués dans la vie de la commune.

Tout le monde y gagne. »

REPÈRES

- Le 14 septembre, le comité interministériel des ruralités de Vesoul a annoncé:
 - le remboursement de la TVA sur les frais d'entretien des bâtiments des collectivités;
 - la création d'un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités;
 - la révision des ZRR.
- Sur 800 maisons de santé annoncées comme objectif pour la fin de l'année, 708 sont aujourd'hui en service et 95 sur le point d'être terminées (elles doivent être 1 000 fin 2016).
- 287 nouveaux projets de maisons de services au public (MSAP) ont été identifiés dans 81 départements recensés. 109 d'entre elles portées par des bureaux de poste. Pour la fin de l'année, 100 supplémentaires seront en service, dont 26 portées par La Poste.
- La montagne en été est le thème d'un des cinq pôles d'excellence touristique, dont la feuille de route pour leur promotion à l'étranger a été présentée le 15 septembre au secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger.



Benoît Laval parle d'expérience. Passionné de montagne et de course à pied, en 2011 il délocalise son entreprise, *Raidlight-Vertical*, à *Saint-Pierre-de-Chartreuse*, à trente minutes de Grenoble et un peu plus d'une heure de Lyon. Aujourd'hui, le groupe, qui a reçu plusieurs prix pour son sens du développement économique et touristique des territoires, compte cinquante-trois employés aux profils professionnels différents, et une croissance à deux chiffres ininterrompue depuis sa création en 1999. Nouveauté de 2015: *Raidlight-Vertical* s'organise pour produire en France des vêtements, des sacs à dos et des chaussures pour le trail et les autres activités outdoor.

En parallèle, sous l'impulsion de Benoît Laval et de celle des collectivités locales, la commune est devenue la première station de trail, et un tiers des salariés de l'entreprise sont originaires de la région. « Tout cela prouve qu'il est possible de se développer en montagne », souligne le PDG. Balayées toutes les habituelles réserves: « Je ne vois aucun frein avec les transports, et Internet ne nous pose pas de difficultés insurmontables. Il faut sortir de cette image. Pour nous, elle est fautive. »

Quand même la route? Et s'il neige? « Ce n'est pas vraiment un problème. Même s'il tombe deux mètres de neige, tout le monde est là. Les trois quarts des salariés habitent

à Saint-Pierre-de-Chartreuse ou à environ dix kilomètres. » Et l'absence de très haut débit? « Nous nous sommes organisés avec des Livebox de France Télécom. Une trentaine de nos salariés travaillent d'ailleurs devant leur ordinateur ou par téléphone, et nous faisons beaucoup de ventes sur Internet. » Résultat: l'entreprise commercialise chaque année plus de 400 000 produits en France, en Europe, au Japon et en Chine, et affiche un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

De tout cela, ce passionné de trail tire la certitude que toutes les entreprises sont compatibles avec la montagne. « De chaque particularité, il faut faire un avantage », conseille-t-il.

A l'appui de son concept, plus de 10 000 touristes et clients se rendent chaque année, en hiver et en été, dans le village pour courir mais aussi pour visiter le magasin d'usine, ne rien rater de la conception des produits, participer à la production ou boire un café avec le personnel. « Nous ne sommes pas seulement une entreprise posée là, sur le massif. Nous sommes très impliqués dans la vie de la commune. Tout le monde y gagne. »

Le choix de vie de Benoît Laval, également conseiller municipal, le concerne encore plus directement: « Je préfère habiter en montagne, y travailler, et que mes enfants y soient bien. »



Energie

CES PIONNIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUI ONT LE SOURIRE

« Si les études ont été bien faites et le taux de retour sur investissement bien établi, surtout n'ayez pas peur des économies d'énergie », conseille le maire de Gresse-en-Vercors, Alain Rougale, à ses collègues maires.



Alain Rougale :
« Avec les travaux

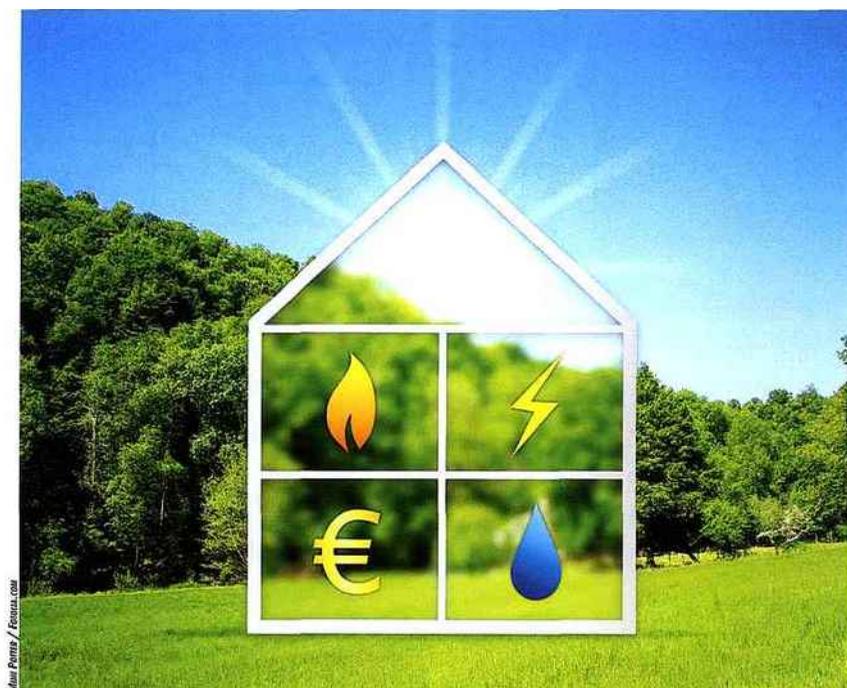
que nous avons accomplis, nous devrions dégager une économie de l'ordre de 50 % sur notre facture EDF. »

REPÈRES

- En quarante ans (1973-2013), la production d'électricité en France a triplé.
- La production d'hydroélectricité sur la même période a progressé d'un tiers (70 TWh⁽¹⁾ en 2013). Mais sa part relative dans la production totale d'électricité est redescendue de 39 % à 13 % (effet énergie nucléaire...).
- En 2013, les réseaux de chaleur ont représenté 3,3 Mtep⁽²⁾, dont le gaz naturel représentait 50 %, et le bois-énergie (et résidus agricoles) 10 %.
- La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était de 14,2 % en 2013.

(1) Terawatt-heure

(2) Millions de tonnes équivalent pétrole



À l'évidence, le maire de Gresse-en-Vercors, commune de l'Isère située à 1 250 m d'altitude, est un homme innovant : « La transition énergétique nous permet de mettre au point des solutions originales. » Entrons donc avec lui dans la maison polyvalente du Grand-Veymont, inaugurée le 31 janvier, très emblématique de l'esprit qui souffle dans ce village authentique. Le bâtiment, certes, n'est pas Versailles, mais il est aujourd'hui une référence en matière de passage aux ressources renouvelables. Sur le front de neige, il sert à la fois de bureau pour les remontées mécaniques, de poste de secours, de bureau pour le personnel, aux pisteurs, de salle des fêtes, d'espace de repos...

En fait, le Grand-Veymont revient de loin. Construit en deux étapes, en 1965 et 1979, l'édifice n'avait plus ni cachet ni âme. Quand sa rénovation et sa réhabilitation ont été décidées lors du mandat municipal précédent, Alain Rougale était adjoint au maire. « Le bâtiment consommait en moyenne de 120 à 150 mégawatts/heure, se souvient-il, alors qu'avec les travaux que nous avons accomplis, nous devrions dégager une économie de l'ordre de 50 % sur notre facture EDF. »

Impressionnant, même si des oppositions, comme toujours, sont apparues : « Vous ne serez pas dans les délais. Vous ne serez pas prêts pour la saison... » Jamais simple, mais le maire de Gresse-en-Vercors assume : « Quand on a une idée et qu'on est sûr de son projet, il faut s'y tenir. » Evidemment, cette rénovation énergétique

a un coût : 1,4 million d'euros hors taxe. « Pour une commune de quatre cents habitants, c'est énorme, avoue Alain Rougale, mais les spécialistes ont prévu qu'à valeur égale du prix de l'énergie, le retour sur investissement se fera au bout de huit ou neuf ans. » C'est d'autant plus important qu'un surcoût d'un montant de 7 à 10 % du budget initial est venu s'ajouter. Le maire estime le dépassement acceptable et reste optimiste : « Les critiques vont s'apaiser... » En attendant, les faits sont là. La commune est lauréate de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la qualité de la récupération d'énergie. « A côté du Grand-Veymont, complète le maire, nous avons ce que l'on appelle l'usine à neige qui contient deux compresseurs d'une puissance de 180 ch chacun, qui permettent de faire de la neige de culture, et dont le fonctionnement produit de la chaleur. »

Pour aller jusqu'au bout de sa démonstration, Alain Rougale explique qu'avant la réhabilitation les deux machines étaient refroidies par un système hydraulique classique. « Les calories étaient inutilisées et rejetées dans la Gresse [un sous-affluent du Rhône]. Nous avons donc décidé de nous servir de l'eau de refroidissement des compresseurs pour chauffer le Grand-Veymont. L'eau chaude dont nous n'avons pas besoin, nous la conservons dans une cuve enterrée et nous venons la chercher pour réchauffer le bâtiment lorsque les compresseurs à neige ne tournent pas. Mais le système est encore en phase expérimentale. »



Normes

LA BONNE VOLONTÉ RÉCOMPENSÉE

Alors que les normes d'accessibilité des hôtels aux personnes handicapées découragent de nombreux propriétaires, au Lion d'Or, à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, l'inquiétude vient de laisser place au soulagement.



Bernadette Lasserre :

« N'hésitez pas à déposer

des dossiers de demande de dérogation, la commission d'accessibilité ne souhaite pas voir disparaître les petits hôtels traditionnels. »

L'endroit a du charme, trois étoiles et des propriétaires accueillantes: les sœurs Bernadette Lasserre et Rose-Marie Morel. Dans leur famille depuis cent ans, le Lion d'Or est une institution. Depuis toujours, il paraissait à l'abri des outrages du temps. Bien que construits pour durer, ses murs ont pourtant tremblé. En cause, l'obligatoire mise aux normes « handicapés ».

Et il n'y a pas que les murs qui ont tremblé. Les deux sœurs en avaient perdu le sommeil mais pas totalement espoir. « Nous avons investi dans notre hôtel en essayant de tirer parti au mieux de nos petites superficies, raconte Bernadette Lasserre. Au niveau sécurité, nous avons fait ce qu'il fallait mais, pour l'accessibilité, nous étions d'autant plus coincées que nous n'avons aucune possibilité d'extension. »

Un architecte et un bureau d'études avaient été consultés. Ils en étaient arrivés à la même conclusion: les travaux nécessaires à cette mise aux normes étaient pratiquement impossibles à réaliser, sauf à démolir l'hôtel. Autrement dit, à mettre la clé sous la porte.

Les propriétaires du Lion d'Or auraient pu baisser la tête et se contenter de vouer aux gémonies ces normes qui font souvent peu de cas des réalités du terrain. Cela aurait sans doute été suicidaire. Et, en tout cas, pas très constructif.

Les deux sœurs auraient pu également se contenter de demander une dérogation et de croiser les doigts en attendant le jour de leur convocation. Pas leur genre. Au Lion

d'Or, l'humain et la bonne volonté prédominent au point que, mi-septembre, Bernadette Lasserre et Rose-Marie Morel ne sont pas arrivées les mains vides devant la commission d'accessibilité. Elles ont proposé de mieux éclairer les couloirs de l'hôtel pour le rendre encore plus accessible aux malvoyants; voire d'installer un « ascenseur parlant » à leur intention. Et elles ont obtenu satisfaction. « Nous avons eu une dérogation totale pour la déficience motrice », se réjouit Bernadette Lasserre.

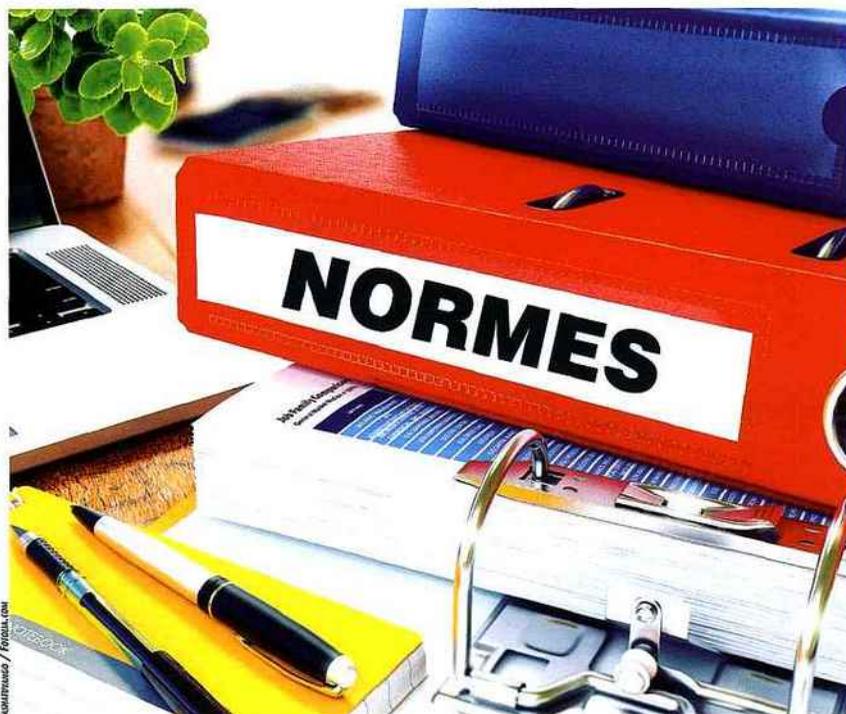
Comme elles le souhaitaient, il leur a donc été demandé de traiter la déficience visuelle: marquage des contremarches et nez de marches, même sur les escaliers extérieurs, amélioration de l'éclairage des parties communes et équipement de l'ascenseur d'un bloc sonore... « Ce sont des travaux réalisables, bien que le marquage des escaliers nous gêne beaucoup car nous avons des escaliers en merisier, mais c'est la loi... »

Surtout, les propriétaires du Lion d'Or tirent aujourd'hui la conclusion que, contrairement à ce qu'elles avaient craint, le règlement n'est pas toujours le règlement. « N'hésitez pas à déposer les dossiers de demande de dérogation », conseille vivement Bernadette Lasserre aux autres propriétaires d'hôtels qui rencontrent les mêmes soucis. « Je crois qu'à la commission d'accessibilité, ils sont assez conciliants. Ils n'ont pas envie de voir disparaître les petits hôtels traditionnels de montagne tenus correctement. »

REPÈRES

- Dans leur rapport contre l'inflation normative, Alain Lambert⁽¹⁾ et Jean-Claude Boulard⁽²⁾ évaluaient à 400 000 le nombre de normes techniques qui s'imposent aux collectivités locales.
- Le Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN) a été créé par la loi du 17 octobre 2013 d'initiative parlementaire, en remplacement du Comité consultatif des normes, émanation du Comité des finances locales (CFL) qui existait depuis 2008. Il est indépendant et ses avis consultatifs sont publics.
- En 2014, le CNEN a examiné 303 propositions ou projets de textes:
 - une directive Union européenne
 - un règlement Union européenne
 - quatre projets de loi
 - une loi de programmation
 - vingt ordonnances
 - 171 décrets
 - 105 arrêtés

(1) Président du conseil départemental de l'Orne
(2) Sénateur de la Sarthe





Financement

CES COMMUNES QUI DEMANDENT DE L'OXYGÈNE MAIS NE SE DÉCOURAGENT PAS

Le maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes) est un homme de belle humeur. Heureusement, parce qu'il est confronté à des problèmes financiers qui en décourageraient beaucoup.



Gérald Martinez :

« Si cette situation

persiste, dans trois ou quatre ans nous ne pourrons plus payer nos emprunts. »

« Il est possible qu'à terme un certain nombre de communes soient déclarées en faillite. » Gérald Martinez n'étant pourtant pas de tempérament pessimiste, son état des lieux fait encore plus froid dans le dos. Pour le maire de Saint-Léger-les-Mélèzes depuis 2008, commune de trois cent trente habitants, dans la vallée du Champsaur, la quadrature du cercle de sa municipalité est financière : « Nous-mêmes, nous risquons d'avoir de gros problèmes de trésorerie. » « Saint-Léger-les-Mélèzes, assure-t-il, n'avait pourtant pas le choix. Tout était à faire ou à refaire : les équipements de remontées mécaniques qui dataient de quarante ans, le réaménagement du village et des pistes, l'usine de production de neige de culture, l'agrandissement de la réserve collinaire pour permettre à l'agriculture d'en profiter l'été, l'assainissement des eaux, l'éclairage public... »

Coût global des investissements : 18 millions d'euros, dont huit à la charge de la commune et pour lesquels quatre emprunts ont été contractés. Trois sur vingt ans, et le dernier, auprès de la Caisse des dépôts, sur quarante ans.

Monsieur le maire et son conseil municipal auraient-ils été imprudents? Non, dément Gérald Martinez : les investissements ont été faits à budget constant. Ce sont les baisses des dotations qui n'étaient pas prévues. « Les subventions qui n'arrivent pas dans les délais induisent des coûts supplémentaires. Qui plus est, les dotations sont en baisse! L'Etat nous dit qu'un effort collectif est indispensable. » Le maire peut le comprendre mais regrette que la même exi-

gence concerne à parts égales toutes les communes. Qu'elles aient dû, ou pas, entamer des travaux indispensables pour leur attractivité économique et le bien-être de leurs habitants.

A cela, s'ajoute le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) établi sur la base du potentiel fiscal agrégé. « Saint-Léger-les-Mélèzes est considérée comme une commune riche, ironise-t-il. Nous devons donc participer au fonds de péréquation pour aider les communes pauvres... » Riche cette commune? Son budget annuel est d'un million d'euros.

« Si cette situation persiste, dans trois ou quatre ans nous ne pourrons plus payer nos emprunts... » L'élu a exposé la situation à la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, ainsi qu'aux parlementaires de la circonscription. « Ils savent ce qu'il en est pour les communes de montagne comme la nôtre et ils ont fait ce qu'ils pouvaient », reconnaît-il. Il n'empêche. La situation financière de la commune est fragile. « Sans compter, déplore encore Gérald Martinez, que la loi NOTRe vient amplifier nos difficultés. Elle va probablement entraîner des prélèvements supplémentaires auprès des contribuables. »

Pour éviter l'asphyxie, le maire réclame une pause et que soit regardé l'état des investissements des communes sur les sept ou huit dernières années. De façon à ce que chacune d'elles puisse avoir un budget adapté à ce qu'elle a prévu, dans l'unique but d'améliorer sa vitalité économique et la vie de ses administrés.

REPÈRES

- Baisse de l'enveloppe normée de 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 :
 - 1,5 milliard d'euros en 2014
 - 3,67 milliards d'euros en 2015
 - 3,67 milliards d'euros en 2016
 - 3,66 milliards d'euros en 2017
- En cumulant les baisses annuelles, le manque à gagner pour les collectivités s'élève à 28 milliards d'euros sur la période.





Gouvernance

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION

La suppression de la clause de compétence générale et le renforcement de l'intercommunalité pourquoi pas, mais à quel prix ? Le scepticisme domine.



**Denis
Vuillermoz :**

« La montagne ne peut se passer d'une écoute et d'une représentation qui lui assurent un certain nombre d'avancées, de simplifications et de complémentarité. »

REPÈRES

- Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de Régions métropolitaines passera de vingt-deux à treize.
- Le nombre de Régions comprenant des zones de montagne passera de douze à sept.
- En matière d'intercommunalité, le 31 mars 2016 au plus tard, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) devront compter au moins 15 000 habitants, avec une possibilité, laissée à l'appréciation du préfet, de dérogation en montagne jusqu'à 5 000 habitants.
- Le nombre de comités de massif reste inchangé et tous conservent leur dimension interrégionale.



Pour des élus, c'est une préoccupation permanente : la voix de la montagne sera-t-elle assez forte pour être entendue ? « Oui, si l'ensemble de ses élus ont une vision partagée des problèmes et des solutions, et s'ils parlent d'une voix pertinente, audible et argumentée », affirme Denis Vuillermoz, le vice-président du conseil régional de Franche-Comté et ancien conseiller général du canton de Saint-Claude, dans le Jura. Il se soucie toutefois des conséquences possibles de la réforme territoriale qui fixe les nouvelles compétences des collectivités. « Il est très important que la spécificité montagne soit maintenue et reconnue dans la loi, non pas comme un viatique superfétatoire et acquis *ad vitam æternam*, mais parce que cela correspond à une réalité pour ceux qui vivent sur le terrain », affirme-t-il. Ses propos ne résonnent pas comme un avertissement, mais comme un principe de précaution : « La montagne ne peut se passer d'une écoute et d'une représentation qui lui assurent un certain nombre d'avancées, de simplifications et de complémentarité. »

L'homme de terrain se dit aussi assez déçu par la simple suppression de la clause de compétence générale et ne se satisfait pas pour autant du chef de filât : « J'ai toujours pensé, explique-t-il, qu'en cas de problème, il y a toujours une solution et que cette solution doit être portée par un seul responsable et non pas diluée entre deux, trois ou quatre niveaux de compétences et de responsabilités. »

De même, Denis Vuillermoz n'est pas sur la même longueur d'onde que le législateur sur les intercommunalités. A ses yeux, l'intercommunalité est la réponse à une volonté de travailler ensemble des collectivités d'un même secteur sur un schéma de développement économique : « Une communauté de communes qui fonctionne bien rassemble des bonnes volontés. Elle partage avec ses voisins un certain nombre de principes de fonctionnement, surtout en matière de développement économique, de développement des mobilités et d'équilibre de l'urbanisme. » Le tout exclusivement pour rendre service à la population.

L'élue franc-comtois salue « le travail opportun et pertinent d'Annie Genevard et de Bernadette Laclais ». Il les félicite d'avoir attiré l'attention du Premier ministre sur les principaux problèmes de gouvernance qui sont autant d'épines dans le pied des montagnards : le maintien des services publics, l'école, l'offre de soins et la couverture numérique. Selon la suite qui sera donnée à leur rapport « cela peut déboucher sur une garantie de développement économique de nos montagnes », espère-t-il. Avant de se préparer à quitter la scène politique, il s'en voudrait de ne pas adresser aussi sa conviction aux élus d'aujourd'hui et de demain : « Si les populations de montagne rencontrent de réelles difficultés, il y a aussi des aménités qui doivent leur permettre non seulement de bien vivre, mais qui contribuent à ce que leurs territoires apportent du bonheur à la nation. »



Très haut débit À VILLEPLANE, POUR LES ZONES GRISES, C'EST MARRON !

« Très clairement, je ne vais pas déménager pour aller chercher Internet. C'est à Internet de venir me trouver », a tranché Jérémie Kieffer, propriétaire de l'écogîte du hameau.



Jérémie Kieffer:

« Tant que nous ne serons

pas plus de cent habitants à Villeplane, nous ne pourrons avoir l'ADSL. Lequel arrive pourtant à deux kilomètres de là... Et je ne parle même pas de la 3G et de la 4G. »

Villeplane, hameau de la commune de Guillaumes, dans le Mercantour, résume parfaitement les avantages et les complexités de la vie dans les territoires isolés de montagne. La beauté des paysages, l'authenticité de la nature, la pureté de l'air, face à des contraintes quotidiennes pas forcément insurmontables, mais qui multiplient les difficultés, notamment en matière de communication.

Situons le problème. Le hameau de Villeplane, dans les Alpes-Maritimes, et sa vingtaine d'habitants, se trouve à 1200 m d'altitude et à 12 kilomètres de Guillaumes, dans le haut pays niçois. On ne vient pas là par hasard. On y recherche le calme et l'authenticité, et peut-être le refus de certaines évolutions trop rapides du monde moderne. Cette recherche et cette envie de Jérémie Kieffer ne se sont pas dissipées avec le temps.

Son écogîte, il l'a fondé il y a vingt-cinq ans. C'est dire, que non seulement, il est ici chez lui, mais qu'il en assume pleinement les contraintes. « Les difficultés que nous rencontrons avec les réseaux de téléphonie mobile ne me dérangent pas du tout, avoue-t-il. Cela fait des ondes en moins et ce n'est pas plus mal. »

Pour lui et pour les trois autres petites entreprises de Villeplane (deux de bois et une autre d'organisation de randonnées), ce qui est vraiment dommageable, c'est l'absence ou l'inefficacité des réseaux Internet. Parce que la promotion de son écogîte, les réservations, les commandes... au pas de l'âne, ce n'est pas facile.

De démarches en pétitions, Jérémie Kieffer n'a pourtant cessé de remuer ciel et terre. En vain. Et toujours en vain. « Maintenant, c'est marron pour nous, conclut-il. Nous sommes en zone grise et nous n'avons quasiment aucune chance d'être un jour couverts par un réseau Internet. Orange me l'a dit clairement, et tant que nous ne

serons pas plus de cent habitants à Villeplane, nous ne pourrons avoir l'ADSL. Laquelle arrive pourtant à deux kilomètres de là... Et je ne parle même pas de la 3G et de la 4G, vous rigolez ! »

Bon gré mal gré, le propriétaire de l'écogîte et son entourage se sont fait une raison : seul le satellite pouvait leur rendre les services dont ils ont besoin. Alors, va pour le modèle Nordnet. Depuis, le progrès est réel mais, d'après Jérémie Kieffer, le système est loin de tenir ses promesses : « Ce n'est pas extra. Déjà, pour le double prix d'un abonnement classique, on n'a ni le téléphone gratuit, ni la télévision. En plus, nous sommes limités par un quota de téléchargement. Je reconnais que tout cela est marqué sur le contrat de Nordnet, mais en tout petit et en bas de page. Or, le plus important, c'est la connexion. »

En pratique, il n'a droit qu'à 50 giga-octets de téléchargement. « Il faut savoir qu'à chaque fois que vous ouvrez une fenêtre sur votre ordinateur, c'est un téléchargement, se désole-t-il. A ce rythme-là, les 50 giga qui vous sont alloués disparaissent très vite et quand vous les dépassez, la connexion redescend rapidement. C'est suffisant pour regarder ses mails mais si l'on veut construire un site et y mettre des photos et des vidéos, c'est quasi impossible. »

Là non plus, pas d'espoir d'amélioration. Selon lui, la version du satellite que les responsables de Nordnet lui ont proposé à titre expérimental représente le maximum de ce qu'ils peuvent faire. Alors Jérémie Kieffer en est réduit à devoir surveiller sa clientèle afin qu'elle se montre plutôt compréhensive, ou carrément à lui mentir : « J'ai la possibilité d'émettre en Wi-Fi, mais, cet été, aux alentours du 20 du mois, il n'y avait déjà plus d'Internet. Alors, soit je fais constamment la police auprès de mes hôtes, soit je ne leur dis pas qu'il y a le Wi-Fi. »

REPÈRES

- Le 21 mai 2015, les quatre opérateurs mobiles nationaux ont pris l'engagement devant l'ARCEP⁽¹⁾ :
 - de résorber toutes les zones blanches de téléphonie mobile d'ici le 31 décembre 2016 pour tous les centres-bourgs des communes sans couverture mobile 2G (il n'y en aurait que 160) ;
 - d'apporter avant la mi-2017 un service d'accès mobile à Internet (3G) aux 2200 communes aujourd'hui non couvertes (sur un total de 3303).

(1) Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

